Envoyé en préfecture le 30/10/2023
Reçu en préfecture le 30/10/2023
Publié le 30/10/2023
ID : 038-213803091-20231023-AR20231023_43-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

# ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20231023_43
OBJET : Autorisation de buvette temporaire le 11/11/2023 – **Association des Parents d'Élève (APE)**

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,*

*Vu les articles L3334-2 et L3321-1 du Code de la santé publique ;*

Considérant la demande de location de la Salle Léo Lagrange par l'Association des Parents d'Élèves (APE), pour l'organisation d'une soirée dansante - karaoké le samedi 11 novembre 2023 ;

Considérant la demande de l'APE, en date du 20/10/2023, pour l'ouverture d'une buvette temporaire, dans la salle Léo Lagrange le samedi 11 novembre 2023 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons, subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

## *ARRETE*

Article 1 : A l'occasion de sa soirée dansante - karaoké, l'Association des Parents d'Élèves est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et à consommer sur place, le **samedi 11 novembre 2023, salle Léo Lagrange de 17h00 à 23h00** ;

Article 2 : Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver les locaux et le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

Article 4 : Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 23 octobre 2023
Le Maire, Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)